

MAIRIE DE MEYRIEUX-TROUET

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2024 A 20 HEURES

Le conseil municipal s'est réuni en mairie le quatre septembre de l'an deux mille vingt-quatre, sous la Présidence de M. DANTIN Jean-Jacques, Maire.

Présents : DANTIN Jean-Jacques, FABAS Philippe, FORTIN Guillaume LABEYE Annie, MONGOURDIN Lionel, PERCEVEAUX Sandrine et PERRAD-RICHARD Pyrène

Absents excusés : MACHET Gisèle, NAVETTE Éric et THIVILLON Aurélien.

Absent : LATOUR Laurent

Date de la convocation : 29/08/2024

Secrétaire de séance : LABEYE Annie

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la procédure devant le tribunal administratif concernant l'approbation du PLU ainsi que la coupe de bois 2025 proposée par l'ONF.

Zones d'accélération de la production d'énergie renouvelable

Monsieur Philippe FABAS, rappelle aux membres du conseil municipal les différents courriers de monsieur le Préfet de la Savoie en date du 21 juin 2023, 28 novembre 2023 et 26 janvier 2024 et relatifs à la mise en œuvre de l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER.

Le rapporteur rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 25/01/2024, par laquelle un avis favorable a été mis sur la proposition communale de ZAEnr- zone d'accélération pour la production d'énergies renouvelables- soumise à Mme TUR, référente préfectorale unique.

Le rapporteur fait part aux membres du conseil municipal du courrier de Madame la Directrice départementale des territoires en date du 6/08/2024 indiquant à la commune un défaut de procédure, cette délibération ne faisant pas état de concertation.

En effet, cette concertation est obligatoire et conduite selon les modalités librement déterminées au regard des enjeux pressentis.

Le rapporteur souligne l'importance d'une bonne information des administrés afin de favoriser l'acceptabilité des projets d'implantation d'énergies renouvelable, quel que soit la ou les filières retenues.

Le rapporteur indique que :

- Les éléments nécessaires à la compréhension des propositions ZAENR pour les ENR vont être mis à disposition du public selon les modalités suivantes :
 - ⇒ Publication sur le site internet de la commune (www.meyrieux-trouet.fr) dès le 27/08/2024 avec une demande de retour avant le 19/09/2024.

Le rapporteur propose donc aux membres du Conseil Municipal si aucun avis défavorable venant de la concertation publique, de confirmer l'avis favorable aux propositions de ZAEnr, émis par la délibération du 25/01/2024, et figurant pour demande d'arrêt sur le portail cartographique des ENR.

Si un ou plusieurs avis sont défavorables suite à cette concertation, une nouvelle délibération devra être mise en place.

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, prend acte du bilan de la concertation, et :

- Confirme les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnés dans la délibération du 25/01/2024 et figurant pour demande d'arrêt sur le portail cartographique des ENR ;
- Charge le Maire ou son représentant de transmettre, cette délibération au référent préfectoral.

Plan Local d'Urbanisme – Procédure devant le tribunal administratif

Le Maire informe les élus qu'au nom du consort Madame Fernande Marie-Louise GIRARD DAMAISIN, Maître Sébastien BRACQ, avocat au Barreau de Lyon a déposé un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de Grenoble contre la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2024 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Considérant qu'il s'agit d'autoriser le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à ester en justice dans le cadre de la procédure engagée auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, enregistrée sous le n° 2406443-5.
- autorise le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'instruction de la requête, y compris, si nécessaire, la désignation d'un avocat, d'un expert ou tout autre prestataire spécialisé, sans consultation préalable du conseil municipal.
- demande au maire de rendre compte au conseil municipal de l'avancée des démarches dans un délai raisonnable ou à chaque étape décisive du dossier.
- demande au Maire, en cas de condamnation de la partie adverse, d'établir un titre de recette correspondant au jugement.

Coupes bois 2025

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. NICOT François-Xavier de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assoir en **2025** en forêt communale relevant du Régime Forestier. (parcelle peuplement impacté par les changements climatique).

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Délivrance
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
A	AS	480	12		2025				X			Bloc façonné et contrat d'appro		

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente, notamment pour signer toute pièce relative à la vente des coupes de produits sanitaires ou accidentels désignés par l'ONF.

Régularisation des formalités administratives pour la Monaquatre entre la commune et l'association Trait d'union.

L'association Trait d'Union cherche actuellement quelqu'un pour entretenir et sortir régulièrement la Monaquatre qu'elle possède suite à un don de Monsieur Richard CNUUDE. Elle n'a actuellement trouvé personne pour s'en occuper.

Suite à l'ordre du jour, de cette réunion du conseil municipal, un email a été reçu en mairie de la part de Mme Catherine CNUUDE informant que quelqu'un de son entourage souhaite reprendre la voiture et si la mairie et l'association Trait d'Union seraient intéressées. Les membres du conseil municipal sont d'accord sur le principe. Le Maire se rapprochera de l'association Trait d'Union pour connaître leur décision et répondre à Mme CNUUDE.

Réfection des chemins suites aux grosses pluies de cet été.

- Travaux à prévoir chemin des Fontanettes et au Rizolet : un devis sera demandé à RIGAUD MODELIN Maçonnerie.

Questions diverses

- Aménagement du cœur du village : Attente d'un nouveau chiffrage de M. Benoit BALTZ de 2B Paysage concept, pour commencer les demandes de subventions.
Un Levé topographique va également être réalisé. Des demandes de devis sont actuellement en cours.
- Rénovation de la chapelle de Trouet : l'architecte choisi, M. Benoit CHAMBRE doit prochainement transmettre le dossier relevé /état des lieux/diagnostic et la désignation des travaux prioritaires à faire.

Meyrieux-Trouet, le 4 septembre 2024

La séance est levée à 21 heures 30

Le Maire,
Jean-Jacques DANTIN

Le secrétaire de séance
Annie LABEYE

